

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril 2019 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 03 avril 2019.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ABSENTS : M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2019-19 Vote du budget primitif du budget photovoltaïque 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget photovoltaïque pour l'exercice 2018,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas affecter au C/1068 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget photovoltaïque
- De voter le budget primitif du budget photovoltaïque 2019 au chapitre et
- D'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget photovoltaïque tel que défini dans le tableau ci-après, et précise que le budget primitif 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2019, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2018

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 16 avril 2019

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20190410-2019_19-DE
Regu le 16/04/2019

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2019						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		22 707.00				22 707.00
Opérations de l'exercice	35 492.00	12 785.00	9 685.00	9 685.00	45 177.00	22 470.00
TOTAUX	35 492.00	35 492.00	9 685.00	9 685.00	45 177.00	45 177.00
Restes à réaliser						
TOTAL BUDGET	35 492.00	35 492.00	9 685.00	9 685.00	45 177.00	45 177.00

Le Maire certifié sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 11 avril 2019 .
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augnac
Affichage le 16 avril 2019
Page 2 sur 2

